

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Mamoudzou, le 5 mars 2025

Contact presse :
02.69.63.47.97 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Identification d'un premier cas importé de chikungunya à Mayotte

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte annonce qu'un premier cas de chikungunya importé a été détecté sur l'île ce mercredi 5 mars. Il concerne une habitante de Mamoudzou, récemment revenue d'un séjour à La Réunion. Suite à cette identification, l'ARS de Mayotte a immédiatement mis en place des actions de lutte antivectorielle afin de repérer les gîtes larvaires autour du domicile de la personne.

Situation épidémiologique et plan ORSEC de niveau 1B

Depuis le 23 août 2024, l'île de La Réunion fait face à une épidémie de chikungunya, avec 3390 cas recensés (*données du 05/03/2025*). Bien que le nombre de cas ait progressivement augmenté, on observe une nette augmentation épidémique depuis les trois dernières semaines.

Par mesure de sécurité et de prévention, bien qu'aucun cas n'eût été déclaré jusqu'aujourd'hui, l'ARS de Mayotte était passée, en fin d'année 2024, au niveau 1B du plan ORSEC (*circulation active dans la zone Océan Indien*) pour se préparer à une éventuelle introduction du chikungunya sur le territoire.

Ce 1er cas déclaré est donc un **cas importé** – aucun cas autochtone n'a été signalé à Mayotte à ce jour.

Une prise en charge rapide à Mamoudzou

Dès l'identification du cas, des agents de lutte antivectorielle de l'ARS de Mayotte se sont rendus au domicile de la patiente. Une opération de recherche et de destruction des lieux de ponte autour de son habitation a été menée. Les actions de traitement et de sensibilisation des habitants, visant à éliminer les gîtes larvaires et à se protéger des piqûres de moustiques, s'organiseront tout au long de la semaine.

Les professionnels de santé locaux ainsi que les services d'urgences ont été informés de la situation.

Recommandations aux voyageurs à destination et en provenance de la Réunion

Au regard de la circulation épidémique sur l'île voisine et afin d'éviter l'introduction de nouveaux cas, l'ARS de Mayotte recommande à **tous les voyageurs à destination et en provenance de La Réunion** de se conformer de manière rigoureuse aux prescriptions des autorités de santé et à mettre en pratique les gestes barrières :

- Protégez-vous contre les piqûres de moustiques **dans les jours suivant l'arrivée** pour ne pas transmettre la maladie dans le cas où vous l'auriez contractée
- En cas d'apparition de symptômes :
 - o Consultez rapidement votre médecin en lui faisant part de votre séjour à La Réunion ;
 - o Continuez impérativement de vous protéger des piqûres de moustiques pendant au moins une semaine pour éviter de contaminer votre entourage

Recommandations à la population de Mayotte

>> Limitez le développement des moustiques



>> Protégez-vous des piqûres de moustiques



Les symptômes du chikungunya apparaissent en moyenne **4 à 7 jours après une piqûre de moustique**. Le chikungunya se caractérise par une fièvre élevée d'apparition brutale souvent accompagnée de douleurs articulaires touchant principalement les articulations des extrémités (poignets, chevilles, phalanges).

Bien que la maladie ne soit pas mortelle, les douleurs articulaires peuvent persister durant plusieurs mois et nécessiter un accompagnement médical.

Ce sont ces gestes menés par tous, à titre personnel et collectif, qui permettront de limiter la propagation du virus du chikungunya sur l'île.